



OFFRE D'EMPLOI

PSYCHOLOGUES (P-1617-031)

Des postes à temps partiel et à temps plein de Psychologues sont présentement disponibles aux Services éducatifs.

Description du poste et qualifications requises

- Conformément à la description de tâche ci-jointe et aux qualifications requises.

Durée de la semaine régulière de travail

- Temps partiel et temps plein

Date d'entrée en fonction

- Dès que possible

Supérieure immédiate

- Carole Souchereau, coordonnatrice des Services éducatifs

Traitement et bénéfices marginaux

- De 45 128 \$ à 85 567 \$ / année, selon les qualifications et l'expérience et en conformité avec la convention collective P1.

POUR POSTULER

Faites parvenir votre candidature au Service des ressources humaines par courriel
au plus tard le 2 juin 2017 avant 16 h à cette adresse :

aff.professionnel@csdgs.qc.ca

Seules les candidatures acheminées par courriel seront étudiées. Vous pouvez obtenir un soutien technique du Service des ressources humaines pour acheminer votre candidature par courriel en vous adressant à madame Carole Dumouchel au 514 380-8899, poste 3916.

La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) est engagée dans un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

La CSDGS remercie tous les candidats et les candidates de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues. Aucun accusé de réception ne sera émis.

DESCRIPTION DE TÂCHES

PSYCHOLOGUE

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de psychologue comporte plus spécifiquement la prévention, le dépistage, l'évaluation, l'aide et l'accompagnement des élèves handicapés ou des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage visant à les soutenir dans leur cheminement scolaire et leur épanouissement personnel et social.

Ce poste relève des services éducatifs et la ou le professionnel sera appelé à travailler dans plusieurs écoles, selon les besoins déterminés par les Services éducatifs.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La ou le psychologue participe à l'élaboration et la mise en application du service de psychologie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il planifie et effectue l'évaluation psychologique afin de préciser le profil de fonctionnement de l'élève et ses besoins; elle ou il sélectionne et utilise des outils psychométriques standardisés reconnus; elle ou il effectue des entrevues et procède à des observations, si nécessaire; elle ou il analyse et interprète les observations et les données recueillies.

Elle ou il participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle ou il aide les enseignantes et enseignants à préciser la nature de la problématique, les conseille et les soutient dans leur démarche éducative; elle ou il suggère ou applique des solutions ou des stratégies propices à l'amélioration des conditions de réussite de l'élève ou d'un groupe d'élèves; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation.

Elle ou il intervient auprès d'élèves, de groupes d'élèves ou de parents; elle ou il les assiste dans l'identification de difficultés, les soutient dans l'exploration de solutions et, au besoin, leur propose des ressources.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il conseille et soutient les intervenantes et intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire et leur propose des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève ou d'un groupe d'élèves.

Elle ou il peut être appelé à intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution.

Elle ou il développe et maintient des relations avec les représentantes et représentants des organismes partenaires, du réseau de la santé et des services sociaux et des commissions scolaires.

Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les normes propres à la profession et les règles définies par la commission scolaire; elle ou il rédige des notes évolutives ou des rapports d'évaluation d'étape, de fin de processus et de suivi de ses interventions.

QUALIFICATIONS REQUISES

Être membre de l'Ordre des psychologues du Québec.

Autres exigences

Seront considérés comme un atout les qualités suivantes :

- **Autonomie**
- **Capacité d'adaptation**
- **Facilité à s'intégrer dans des équipes de travail**